

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 9 juin 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le conseiller	Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault
	Nathalie Pelletier
	Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Étaient absents :

Messieurs les conseillers	Sébastien Dubé
	Hervé Dubé

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.06.144
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants en affaires nouvelles : prolongement du contrat de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables, boîtes aux lettres des contribuables, suivi des plaintes, embauche du manœuvre saisonnier et recouvrement bitumineux.

**14.06.145
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 MAI 2014**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 mai 2014, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**14.06.146
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2014 s'élevant à 59 235,80 \$, et des comptes courants s'élevant à 68 748,78 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 127 984,58 \$.

**14.06.147
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de mai 2014.

ADM-14-05-003
V-14-05-003
L-14-05-003

14.06.148

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2014

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de juin 2014.

ADM-14-06-001

V-14-06-001

L-14-06-001

14.06.149

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de mai 2014.

ADMINISTRATION

14.06.150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)

ATTENDU QUE le projet Animation rurale qui octroyait les services d'une agente de développement a été prolongé de trois mois, soit de janvier à mars 2014 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déboursé 2 250 \$ durant cette période pour les services de l'agente ;

ATTENDU QUE ce montant peut faire l'objet d'une subvention auprès du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) de la MRC de Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan demande une aide financière de 825 \$ au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) de la MRC de Rivière-du-Loup, pour le prolongement de trois mois du projet Animation rurale de janvier à mars 2014.

14.06.151

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location du Centre des loisirs Simone-Simard, toute la journée du 12 juin 2014, à la Commission scolaire de Kamouraska Rivière-du-Loup, pour la tenue d'une pièce de théâtre organisée par l'enseignante, madame Véronique Tardif.

14.06.152

NOMBRE DE PARUTIONS DE L'ÉPIPHANOIS

ATTENDU QUE la Municipalité doit constamment trouver des façons d'optimiser ses dépenses ;

ATTENDU QUE chaque parution de l'Épiphanais coûte environ 300 \$ en frais d'impression ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de limiter le nombre de parutions du journal Épiphanais, à titre d'essai, à quatre numéros par année,

comparativement à 6 numéros ; générant ainsi une économie annuelle d'environ 600 \$.

14.06.153

PAIEMENT COMPLET DU CAMION SILVERADO

ATTENDU QUE la Municipalité est en mesure de rembourser la dette du camion Silverado en un seul paiement ;

ATTENDU QUE le fait de payer le solde de cette dette permettrait à la Municipalité d'économiser environ 3 800 \$ en intérêts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède au paiement complet du solde du camion Silverado qui se situe à environ 40 000 \$, en prélevant la somme d'argent à même le surplus accumulé non affecté, sous réserve que l'économie générée soit significativement supérieure aux pénalités éventuelles.

14.06.154

CONGRÈS FQM 2014

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Renald Côté, maire, à s'inscrire et à participer aux 73^{es} assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014, au coût de 650 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement.

14.06.155

CAHIER SPÉCIAL INFODIMANCHE 2015

ATTENDU QU'un projet de bottin historique de la MRC, à paraître en 2015, a été proposé au conseil des maires par le journal Infodimanche ;

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de se faire connaître sous forme de publireportage ;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a offert la possibilité de subventionner une demi-page par municipalité, soit un montant de 650 \$, dans le cadre de cette publication de prestige qui sera distribuée sur tout le territoire de la MRC, à raison de plus de 16 000 copies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan accepte de participer au projet proposé par le journal Infodimanche, en achetant une demi-page d'espace publicitaire, au coût de 650 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de la confirmation officielle de la subvention de la MRC pour un montant équivalant au coût.

14.06.156

ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GRATTON

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'institution financière Visa, affiliée à la Caisse populaire Desjardins, de procéder à l'annulation définitive de la carte de crédit qui était au nom de monsieur Jean-Pierre Gratton, ancien maire de Saint-Épiphan.

14.06.157

FORMATION FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre à monsieur Renald Côté, maire, de s'inscrire et de participer à la formation intitulée : « maîtriser vos dossiers municipaux », organisée par la Fédération québécoise des municipalités à Notre-Dame-du-Portage, le 13 septembre 2014, au coût de 265 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser les frais inhérents à son déplacement.

14.06.158

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE pour effectuer certaines dépenses, il est nécessaire d'effectuer des transferts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts suivants :

150 \$

Du compte 41200-522 Entretien et réparation usine de purification et traitement – dans le compte no. 23000-970 Participation au transport scolaire

1 075 \$

Du compte no. 41200-522 Entretien et réparation usine de purification et traitement - dans le compte no. 22000-414 Honoraires administration pompiers

275 \$

Du compte no. 41200-522 Entretien et réparation usine de purification et traitement – dans le compte no. 11000-454 Formation et perfectionnement élus

2 600 \$

Du compte no. 32012-521 Entretien et réparation chemins paroisse – dans le compte no. 32031-525 Entretien et réparation voirie niveleuse

VOIRIE

14.06.159

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a fait parvenir une invitation à soumissionner à cinq entreprises relativement à la location de machinerie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a reçu trois soumissions en conformité avec son invitation à soumissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat de location de machinerie de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Location de l'équipement sans chauffeur (du 2 juin 2014 au 31 mai 2015)

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues	FH	Freightliner 2011	450	44,49 \$
Rétrocaveuse	-	-	-	-
Chargeur (loader)	EXC. FL	Komatsu WA 420	300	80,00 \$
Bouteur (bulldozer)	EXC. FL	John Deere 650 H LGP	98	75,00 \$
Rouleau compacteur	TYC	Bomag BW 142 D	56	54,00 \$
	TYC	Bomag BW 172 D	95	60,00 \$
	FH	YT YAHT	12	31,00 \$
Fardier	FH	Felling 70 Tonnes	500	74,00 \$
Camionnette	-	-	-	-

Citerne	FH	Houle 5 250	270-310	121,00 \$
	FH	Houle 6 500	310-500	141,00 \$
Remorque d'excavation	FH	Houle EL48-4D 26 tonnes	310-500	99,00 \$
Pelle mécanique	FH	Komatsu PC200LC8 incluant : attache rapide hydraulique, défonceuse et limitateur de portée électronique	155	74,00 \$
		Équipements additionnels : contrôle de niveau laser et contrôle de niveau au laser avec indicateur de pente		5,00 \$

Location de l'équipement sans chauffeur, mais sur une base autre qu'un taux horaire

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance HP	Taux (\$) par _____
Rouleau compacteur	TYC	Bomag BW142D	56	250,00 \$ par jour
Rouleau compacteur	TYC	Bomag BW 172 D	95	360,00 \$ par jour
Rouleau compacteur (aspahalte)	TYC	Caterpillar CB-224-E	-	300,00 \$ par jour ou 1250,00 \$ par sem.

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. ; EXC. FL= Excavations Francis Ladrie ; et FH = Ferme Harmieux)

Location de l'équipement avec chauffeur (du 2 juin 2014 au 31 mai 2015)

Équipement	Fournisseur	Marque et modèle	Puissance (HP)	Taux horaire (\$)
Camion 10 roues	FH	Freightliner	450	69,50 \$
Rétrocaveuse	TYC	MF 80	135	110,00 \$
Chargeur (loader)	EXC. FL	Komatsu WA 420	300	95,00 \$
Bouteur (bulldozer)	TYC	Case 350 B	40	75,00 \$
	EXC. FL	John Deere 650 H LGP	98	90,00 \$
Rouleau compacteur	TYC	Bomag BW142 D	56	75,00 \$
	TYC	CAT CB 224-E	-	90,00 \$
	EXC. FL	Bross 84''	100	90,00 \$
Fardier	FH	Felling 70 Tonnes	500	98,00 \$
Camionnette	-	-	-	-
Citerne	FH	Houle 5 250	270-300	170,00 \$
		Houle 6 500	300-500	180,00 \$
Remorque	EXC. FL	Cobra 36 pieds	3 essieux	95,00 \$
	EXC. FL	Summit 22 pieds	2 essieux	85,00 \$
<u>Autres équipements</u>				
Remorque d'excavation _____	FH	Houle EL48-4D	300-500	129,00 \$
Camionnette avec remorque _____	TYC	-	-	75,00 \$
Balai sur tracteur	TYC	-	-	125,00 \$

Mini pelle mécanique	TYC	Kubota KX121-3 incluant pouce hydraulique, défonceuse et couteau à asphalte	42	80,00 \$
	EXC. FL	Komatsu PC 15	30	70,00 \$
Pelle mécanique	TYC	Cat 320 BL incluant contrôle de niveau laser, contrôle de niveau laser avec contrôle entièrement automatisé, défonceuse, limiteur de portée électronique et couteau à asphalte	143	108,00 \$
	TYC	Cat 320 CL incluant contrôle de niveau laser, contrôle de niveau laser avec contrôle entièrement automatisé, brise-roches hydraulique avec pointes , défonceuse, limiteur de portée électronique et couteau à asphalte	148	190,00 \$ (avec le brise-roches)
	FH	Komatsu PC 200 LC8 incluant contrôle de niveau laser, contrôle de niveau au laser avec indicateur de pente , attache rapide hydraulique, défonceuse et limiteur de portée électronique	155	125,00 \$ + 5 \$ pour le contrôle avec indicateur de pente

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. ; EXC. FL= Excavations Francis Ladrie ; et FH = Ferme Harmieux)

14.06.160

OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT DE SABLE, GRAVIER ET TERRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner à cinq entreprises relativement à l'achat de sable,

gravier et terre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a reçu deux soumissions en conformité avec son invitation à soumissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de fractionner le contrat d'achat de sable, gravier et terre de la façon suivante, en allouant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :

Achat et transport de sable, gravier et terre à tout endroit sur le territoire municipal

	Fournisseurs du 2 juin 2014 au 31 mai 2015	
Type de matériel	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	TYC et EXC. FL	4.75 \$
MG-20 tamisé	EXC. FL	6.50 \$
MG-20 concassé	TYC	12.75 \$
MG-56	TYC	6.30 \$
MG-112	TYC	6.30 \$
Abrasif 0 à ¼ "	TYC	9.25 \$
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	TYC	9.50 \$
Pierre nette ¾ à 2"	TYC	12.30 \$
Terre végétale	TYC	13.75 \$
Rebus de tamiseur	EXC. FL	5.50 \$
Criblure de pierre	TYC	6.90 \$
Sable d'enrobage CG-14	EXC. FL	6.50 \$

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. ; EXC. FL= Excavations Francis Ladrie)

La taxe de la MRC de 0,55 \$/t doit être ajoutée (si applicable) de même que les taxes TPS/TVQ.

Prix majorés de 35 % en période de dégel pour TYC.

Étant donné les prix égaux pour le gravier brut, il est prévu que la Municipalité achètera ce matériel auprès du fournisseur situé le plus proche de l'endroit où sera requis le matériel. Le fournisseur choisi variera donc en fonction du lieu des travaux (pour le gravier brut seulement).

Achat de sable, gravier et terre non livré

	Fournisseurs du 2 juin 2014 au 31 mai 2015	
Type de matériel	Fournisseur	Prix / tonne métrique
Gravier brut	EXC. FL	2.35 \$
MG-20 tamisé	TYC	4.22 \$
MG-20 concassé	TYC	8.25 \$
MG-56	TYC	3.74 \$
MG-112	TYC	3.72 \$
Abrasif 0 à ¼ "	TYC	6.50 \$
Abrasif 0 à ¼ " plus sel	TYC	7.00 \$
Pierre nette ¾ à 2"	TYC	9.70 \$
Terre végétale	TYC	12.00 \$
Rebus de tamiseur	TYC	3.22 \$
Criblure de pierre	TYC	5.60 \$
Sable d'enrobage CG-14	EXC. FL	5.00 \$

(N.B. TYC = Transport Yoland Côté et fils inc. ; EXC. FL= Excavations Francis Ladrie)

La taxe de la MRC de 0,55 \$/t doit être ajoutée (si applicable) de même que

les taxes TPS/TVQ.

14.06.161

OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'avoir octroyé le contrat de nettoyage des rues du village à l'entreprise Albert Castonguay & Fils, au coût de 132.50 \$ / h, pour un maximum de 11 heures de travail, plus les taxes applicables.

14.06.162

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphane a fait parvenir une invitation à soumissionner aux deux principaux fournisseurs d'abat-poussière au Québec, Sel Warwick et Somavrac ;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été rejetées pour cause de non-conformité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler l'appel d'offres d'abat-poussière en raison de la non-conformité des deux soumissions reçues.

14.06.163

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise qu'elle veut, lorsque le montant total du contrat est inférieur à 25 000 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'achat de 30 tonnes d'abat-poussière, au fournisseur qui offre le plus bas prix sur le marché, soit l'entreprise Sel Warwick, au coût de 459 \$ / tonne, plus les taxes applicables.

Madame la conseillère Nathalie Pelletier déclare son intérêt, dans le cadre de la prochaine résolution, et se retire donc de la table des délibérations. Il est 21 h 02.

14.06.164

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de débroussaillage manuel 2014 à monsieur Rémi Courbron, au coût de 26 \$ / heure, équipements, carburant et lubrifiants inclus, en fonction des besoins de la Municipalité.

Madame la conseillère Nathalie Pelletier revient à la table des délibérations. Il est 21 h 04.

14.06.165

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE DE CLÔTURES EN MÉTAL AU CENTRE DES LOISIRS ET AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé aux deux fournisseurs suivants des prix pour l'achat et l'installation de clôtures en métal à installer au garage municipal et au Centre des loisirs : Clôtures André Harton et Option Secure inc.;

ATTENDU les prix reçus :

- Clôtures André Harton : 6 835 \$ (garage municipal) et 3 700 \$ (Centre des

loisirs), plus les taxes ;

- Option Sécure inc. : 8 750 \$ (garage municipal) et 3 950 \$ (Centre des loisirs), plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'achat et d'installation de clôtures de mailles galvanisées au garage municipal (208 pieds de longueur, et 8 pieds de hauteur) et au Centre des loisirs (175 pieds de longueur, 4 pieds de hauteur), au fournisseur Clôtures André Harton, tel que décrit dans ses deux soumissions, pour un coût total de 10 535 \$, plus les taxes applicables, sans extra.

14.06.166 **CONFECTION D'UNE DÉCHÔMEUSE**

ATTENDU QUE la Municipalité devrait normalement recharger les accotements des chemins à tous les ans pour des raisons de sécurité ;

ATTENDU QUE recharger les accotements des chemins asphaltés peut représenter un coût très important ;

ATTENDU QUE le matériel granulaire nécessaire pour le rechargement est déjà présent dans les accotements mais sous une épaisse couche de couenne végétale ;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une déchaumeuse sert justement à enlever la couenne végétale ;

ATTENDU QUE monsieur Éric Albert, chef d'équipe, a proposé de fabriquer une déchaumeuse sur mesure pour la niveleuse afin (1) d'enlever la couenne végétale et (2) ramener le bon matériel sur l'accotement, toujours avec l'utilisation de la niveleuse ;

ATTENDU QUE cet équipement a coûté 2 728,93 \$ en pièces et que ce montant a été prélevé sur le budget d'entretien de la niveleuse ;

ATTENDU QUE cet équipement pourrait être loué à d'autres municipalités ;

ATTENDU QUE cette opération pourrait même permettre d'éviter à la Municipalité de faire faire le fauchage annuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'avoir confectionné cet équipement au coût de 2 728,93 \$ et d'utiliser le budget entier prévu pour le fauchage, soit 2 600 \$, pour rembourser cette dépense, le reste sera pris à même le budget d'entretien de la niveleuse.

INCENDIE

14.06.167 **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE MAI**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de mai 2014.

14.06.168 **OCTROI DU CONTRAT À UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU DEVIS DU PROCHAIN CAMION AUTOPOMPE CITERNE**

ATTENDU QU'en vertu du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup, la Municipalité doit remplacer le camion autopompe du Service incendie d'ici 2015 ;

ATTENDU QUE l'élaboration du devis technique pour l'appel d'offres et son suivi, lors de la construction du camion, sont très complexes et requièrent l'aide d'un consultant spécialisé en la matière ;

ATTENDU QU'un Comité incendie, composé de deux élus, trois pompiers, du directeur général et du coordonnateur de la MRC, a été mis en place, et qu'il s'est déjà penché sur les besoins de la Municipalité en ce qui concerne le prochain camion autopompe citerne ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix devrait recevoir très prochainement son nouveau camion autopompe citerne, et qu'il sera possible de valider les aspects les plus intéressants et les moins intéressants de ce camion qui devrait ressembler, en très grande partie, d'après l'avis du Comité incendie, au futur camion autopompe citerne de Saint-Épiphanie ;

ATTENDU QUE le coordonnateur de la MRC, monsieur Christian Chénard-Guay, a demandé à deux consultants spécialisés de soumettre une offre de services ;

ATTENDU les soumissions reçues :

- Dan Roy, ingénieur : 4 750 \$, plus taxes, plus les frais de déplacement ;
- Alain Côté consultants inc. : 9 000 \$, plus taxes, plus les frais de déplacement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de rédaction du devis technique, d'évaluation des documents de soumissions, de rencontre de production et de suivi de construction et d'inspection finale du camion autopompe citerne, au consultant monsieur Dan Roy, ingénieur, pour un montant total de 4 750 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement.

14.06.169

MANDAT AU COMITÉ INCENDIE POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au remplacement de son camion autopompe par un nouveau camion autopompe citerne ;

ATTENDU QUE la caserne ne peut pas, selon les normes, accueillir trois véhicules incendie ;

ATTENDU QUE le véhicule actuel ne répond pas aux normes de la SAAQ et de la CSST pour le transport d'effectifs lors d'une intervention ;

ATTENDU QUE le nouveau camion autopompe citerne disposera d'une réserve de 1500 gallons ;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques prévoit des entraides automatiques des municipalités voisines en fonction de la gravité des sinistres ;

ATTENDU QUE l'entraide automatique, la mise en place de bornes sèches, et le fait d'avoir une réserve d'eau significative dans le nouveau camion autopompe, permet d'envisager de se départir du vieux camion citerne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Comité incendie d'évaluer les alternatives de remplacement de l'unité d'urgence, notamment en modifiant le camion autopompe actuel, et de faire une ou des propositions chiffrées au conseil, afin de coïncider le remplacement de l'unité d'urgence avec l'achat du prochain camion autopompe citerne.

14.06.170

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BORNES-FONTAINES

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup oblige les municipalités à adopter un programme spécifique d'entretien des bornes-fontaines ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit conséquemment mettre en place un programme de suivi pour chaque borne-fontaine ;

ATTENDU QUE ce programme d'entretien permettra un meilleur suivi de l'entretien et de l'état des bornes-fontaines sur le territoire de Saint-Épiphane, permettant ainsi une meilleure efficacité du service incendie lors d'interventions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane élabore et adopte un programme d'entretien et de vérification des pressions et débits des poteaux d'incendie en s'inspirant de la norme NFPA 291 – *Recommended Practice for Fire Flow Testing and Marking of Hydrants*.

LOISIRS

Monsieur le maire, Renald Côté, déclare son intérêt, dans le cadre de la prochaine résolution, et se retire donc de la table des délibérations. Il est 21 h 30.

14.06.171

EMBAUCHE DE LA TROISIÈME ANIMATRICE DU CAMP DE JOUR 2014

ATTENDU QUE le Comité de sélection des animatrices s'est réuni à nouveau, suivant l'ordre du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Justine Pelletier, selon la recommandation du Comité de sélection, à titre d'animatrice pour le Camp de jour 2014, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

Monsieur le maire, Renald Côté, revient à la table des délibérations. Il est 21 h 31.

14.06.172

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À L'URLS

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Diane Bossé, agente de projets loisir/famille de la Municipalité de Saint-Épiphane, soit autorisée à formuler une demande d'aide financière de 500 \$ auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2014-2015, pour le projet d'achat de tapis de gymnastique.

14.06.173

NOUVELLE TARIFICATION DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter légèrement la tarification du Camp de jour pour l'été 2014, celle-ci se détaillera désormais comme suit :

Camp de jour seulement

Camp de jour et service de garde

1 enfant :	75 \$	110 \$
2 enfants :	110 \$	160 \$
3 enfants et plus :	135 \$	210 \$

Camp de jour seulement (tarification à la semaine)

1 enfant : 35 \$

2 enfants : 50 \$

3 enfants et plus : 70 \$

AFFAIRES NOUVELLES

14.06.174

PROLONGEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR UN MOIS

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Épiphanie, de Saint-Modeste et de L'Isle-Verte ont travaillé conjointement sur le renouvellement du contrat commun de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables ;

ATTENDU QUE le contrat actuel se termine à la fin du mois de juin ;

ATTENDU QUE les trois municipalités doivent faire valider le devis d'appel d'offres par une firme d'avocats ;

ATTENDU les délais requis pour cette validation ainsi que pour lancer l'appel d'offres public sur le site du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ;

ATTENDU QUE les municipalités ont demandé un prolongement d'un mois au fournisseur actuel, Gaudreau Environnement inc., afin de pouvoir lancer l'appel d'offres et respecter tous les délais ;

ATTENDU le prix reçu pour Saint-Épiphanie : 2 729,77 \$, plus les taxes applicables, pour un mois ;

ATTENDU QUE ce prix représente le coût mensuel actuellement payé ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a été mandatée par les deux autres municipalités pour lancer l'appel d'offres au nom des trois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Gaudreau Environnement inc., pour le prolongement d'un mois du contrat actuel, au coût de 2 729,77 \$, plus les taxes applicables, ainsi que de lancer l'appel d'offres conjoint dans le SÉAO, dans les meilleurs délais.

14.06.175

BOÎTES AUX LETTRES DES CONTRIBUABLES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de remboursement pour le bris de boîtes aux lettres par des véhicules municipaux ;

ATTENDU QUE la très grande majorité des boîtes aux lettres sont situées dans l'emprise des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité ne dédommage pas les citoyens pour des bris de boîtes aux lettres.

14.06.176

EMBAUCHE DU MANŒUVRE SAISONNIER

ATTENDU QUE le Comité de sélection pour le poste de manœuvre saisonnier a effectué les entrevues le mercredi 14 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et

résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation du Comité et de procéder à l'embauche de monsieur Alex Pelletier, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

14.06.177

SOUSSION RECOUVREMENT BITUMINEUX D'UNE PARTIE DE LA RUE GAGNON ET DU PONT À LA SORTIE OUEST DU VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer l'écoulement de l'eau sur la rue Gagnon, face au terrain du contribuable résidant au 285, rue Gagnon ;

ATTENDU QUE la surface asphaltée du pont à la sortie ouest du village est en très mauvais état ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède à un appel d'offres pour le recouvrement bitumineux de la section sud de la rue Gagnon, jusqu'à la limite sud du terrain du contribuable résidant au numéro 285 ; il est également résolu, s'il n'est pas possible de le faire assumer par le ministère des Transports du Québec, d'inclure, dans l'appel d'offres, la pose d'un nouveau recouvrement bitumineux sur le pont, à la sortie ouest du village.

14.06.178

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 50.

14.06.179

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 22 h 03.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier